

## **Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2021, le Maire de la Commune d'Arrondissement de *Bafoussam* 1<sup>er</sup>, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour l'exécution des travaux d'extension du réseau électrique du village TCHO, Arrondissement de *BAFOUSSAM* 1<sup>er</sup>, Département de la MIFI, Région de l'Ouest.

### **1. Consistance des travaux et allotissement**

Les travaux objet du présent Appel d'offres comprennent :

- ✓ L'installation de chantier ;
- ✓ La construction d'une ligne moyenne tension triphasé aérienne en câble Almélec 1X34 mm<sup>2</sup> ;
- ✓ La fourniture et pose d'un (01) transformateur Triphasé 100 KVA avec équipement complet ;
- ✓ La construction d'une ligne basse tension TRIPHASEE aérienne en câble 3x50 + NP + 2EP ;
- ✓ La réalisation des branchements témoins et abonnements ENEO ;
- ✓ La fourniture et pose de lampadaires ;
- ✓ Les prestations diverses.

### **2. Délai d'exécution**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est fixé à cent vingt (120) jours calendaires soit 04 mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

### **3. Coût prévisionnel et imputation**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 71 000 000 FCFA (soixante onze millions francs CFA) pour l'ensemble du projet.

Imputation : **27 351 01 641701 2254 821**

### **4. Participation**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais exerçant dans les travaux d'électrification.

### **5. Financement**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Exercice 2021.

### **6. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13). Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

**Le montant de la caution de soumission est de un million quatre cent vingt milles (1 420 000) Francs CFA.**

### **7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier d'appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de *Bafoussam* 1<sup>er</sup>, à la DDMAP/Mifi, à l'ARMP-Ou.

### **8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Les dossiers d'appel d'offres pourront être retirés aux heures ouvrables dès publication du présent avis auprès du Maître d'Ouvrage sur présentation de l'original d'une quittance de versement d'une somme non

## 12. Critères d'évaluation

### 12.1 Critères éliminatoires

- Dossiers administratif, incomplets ; ou non régulariser dans les 48h
- Absence de la Capacité financière supérieure ou égale au tiers du montant toutes taxes comprises de la soumission ;
- Avoir un Marché résilié ou abandonné en 2020 ;
- Avoir un Marché de 2020 encore en cours d'exécution du fait de l'entreprise ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ou scannées ;
- Note technique inférieure 70% de Oui par rapport aux critères essentiels ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Omission dans l'Offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Production des exemplaires des Offres en nombre insuffisant (inférieur à sept) ;

### 12.2 Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre ;
- l'expérience du soumissionnaire dans les travaux similaires ;
- le personnel d'encadrement du cocontractant ;
- les moyens matériels mis à la disposition du projet ;
- la méthodologie d'exécution et le planning des travaux ;
- Le rapport de visite du site et propositions ;
- L'offre financière du cocontractant ;
- Le respect de l'aspect genre.

**NB. Voir grille d'évaluation**

## 13. Attribution

Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la **moins-disante** et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres, avec au moins 70% des critères.

L'attributaire du Marché est invitée à se présenter dès signature de la décision d'attribution, et **au plus tard dans les six (06) jours qui suivent, sous peine d'annulation**, à la Commune d'Arrondissement de *Bafoussam 1<sup>er</sup>* pour l'établissement et la souscription de son Marché. Faute par lui de se présenter, le Marché est attribué au suivant.

## 14. Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de *Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1<sup>er</sup>*.

NB :{ pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un message au MNIMAP aux N° suivants :673 20 27 25/ 699 37 07 48)

### AMPLIATIONS

- Préfet/MIFI
- ARMP (Pour publication) ;
- DDMINMAP/MIFI (Pour information) ;
- DDMINEPAT/ MIFI (Pour information) ;
- DDMINDDEVEL/Mifi (Pour information) ;
- PRESIDENT
- Coleps
- CIPM (Pour information
- Affichage (Pour information) ;
- Coleps
- Chrono/ Archives ;

BAFOUSSAM, le

**10 4 FEV 2021**



remboursable de **Quatre vingt milles (80 000) francs CFA** payable à la Recette municipale de la Commune d'Arrondissement de *Bafoussam 1<sup>er</sup>*.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

NB : Tout candidat se sentant bloqué pour l'acquisition du DAO doit saisir formellement par tout moyen laissant trace écrite le Maître d'ouvrage d'une requête en cas de difficulté de cette nature, avec copie à la DDMAP/Mifi, au Représentant local de l'ARMP. En cas de non satisfaction dans un délai de 48Heures pour compter de la date de dépôt de la requête, d'informer par tout moyen laissant trace écrite les représentant locaux du MINMAP et de l'ARMP.

#### **9. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devra parvenir à la Commune d'Arrondissement de *Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1er* au plus tard le **24/02/2021 à 10 heures**, heure limite sous enveloppe scellée adressée au Maire de la Commune d'Arrondissement de *Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1er* et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

**N°01/AONO/CA.BFM 1<sup>er</sup> /BIP MINDDEVEL/CIPM/2021 DU 04/02/2021 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DU VILLAGE TCHO, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1er, DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION DE L'OUEST. En procédure d'urgence**

**Financement : BIP MINDDEVEL 2021**

**(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT) »**

#### **10. Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

**NB.** . L'Autorité contractante ou la commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de la procédure de passation, aux soumissionnaires, la présentation des originaux des pièces produites et le défaut de présentation peut entraîner la disqualification.

#### **11. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **24/02/2021 à 11 heures, heures limite** par la Commission Interne de Passation des Marchés (*CIPM*) de la *Commune D'arrondissement De Bafoussam 1er*. L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : **Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1);**
- 2<sup>ème</sup> étape : **Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) ;**
- 3<sup>ème</sup> étape : **Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).**

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix.